

PAR COURRIEL

Le 14 septembre 2015

**Objet : Demande d'accès concernant Immovec inc. – terrains vacants sur les lots
2 155 133 et 2 159 092 boul. de la Rive-Sud à Lévis (Saint-Romuald)**

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 14 septembre 2015, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. lettre de non-assujettissement datée du 26 juin 2015, 2 pages.

Vous noterez que dans ce document des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Sylvie Lessard
Répondante régionale de l'accès
aux documents

P. J.

Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 226
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : sylvie.lessard@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Sainte-Marie, le 26 juin 2015

Immovec inc.
421, rue de Mirabel
Lévis (Québec) G7A 2L4

N/Réf. : 7450-12-01-02544-01
401264658

Objet : Avis de non-assujettissement – Travaux de remblayage d'un milieu humide – Lots 2 155 133 et 2 159 092 – Ville de Lévis

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons pris connaissance de votre demande du 2 juin 2015, relativement à des travaux de remblayage d'un milieu humide d'origine anthropique.

Une visite a été faite le 17 juin 2015 par un représentant du Ministère et il a été constaté que le milieu humide en question possède les caractéristiques suivantes :

- Absence de liens hydrologiques de surface avec un cours d'eau ou un lac;
- Absence d'espèces floristiques ou fauniques menacées ou vulnérables désignées;
- Origine anthropique récente due à une modification du drainage ou à un remaniement du sol;
- Superficie totale inférieure à 300 m²;
- N'est pas dans une mosaïque de milieux humides selon la fiche « Identification et délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains ».

Après avoir analysé le contenu de votre demande, nous vous avisons que votre projet n'est pas assujéti à l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

...2

BUREAU DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 257
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : ruth.drouin@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

BUREAU DE LA CAPITALE-NATIONALE
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Cet avis de non-assujettissement concerne uniquement le projet décrit dans le document suivant :

- Courriel transmis le 2 juin 2015 par Art. 23/24 biologiste, chargée de projet, Art. 23/24 incluant les documents suivants :
 - Document décrivant le milieu humide intitulé « Demande d'autorisation pour la réalisation d'un projet d'aqueduc et d'égout - Description sommaire du milieu », signé le 1^{er} novembre 2012 par Art. 23/24 biologiste, Art. 23/24
 - Document décrivant la demande de non-assujettissement à l'article 22 de la LQE, signé le 2 juin 2015 par Art. 23/24 biologiste, chargée de projet,

De plus, toute modification à ce projet entraînera une réévaluation du dossier. La modification devra préalablement nous être présentée par écrit, afin que nous puissions évaluer si le présent avis demeure valable.

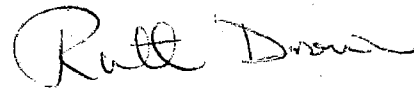
Nous vous rappelons que vous devez respecter les dispositions applicables à vos activités.

En outre, cet avis de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Karol-Ann Fortier Guay, stagiaire, au 418 386-8000, poste 345.

Veillez accepter, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

La directrice adjointe
de la Chaudière-Appalaches,



Ruth Drouin, ing., M. Sc.

RD/KAFG/kt

c. c. Art. 23/24
c. c. M^{me} Annick Lajoie, CCEQ